

# Croix de Guerre 1914-1918



Dès le début de la guerre 1914-1918, eu égard à l'importance des armées mobilisées et à la prolongation des opérations, il parut nécessaire de créer une récompense spéciale destinée aux militaires titulaires d'une citation à l'ordre.

Créée par la loi du 8 avril 1915, la Croix de Guerre a eu pour but de «commémorer, depuis le début des hostilités, les citations individuelles pour faits de guerre à l'ordre des armées de terre et de mer, des corps d'armée, des divisions, des brigades et des régiments».

La Croix de Guerre est en bronze florentin du module de 37 mm, à quatre branches, avec, entre les branches, deux épées croisées. Le centre représente, à l'avant, une tête de République au bonnet phrygien orné d'une couronne de laurier avec la légende REPUBLIQUE FRANCAISE. Elle porte au revers l'inscription 1914-1918.

La Croix de Guerre est suspendue à un ruban vert avec liseré rouge à chaque bord et comptant cinq bandes rouges de 1,5 mm.

Des palmes ou des étoiles sont placées sur le ruban suivant la nature des citations obtenues (à l'ordre de l'armée, du corps d'armée, de la division et du régiment).

Source : [bacqueville-medailles.com](http://bacqueville-medailles.com)